Communiqué de presse

4 février 2020

Annonces du ministre Christophe Castaner sur la sécurité routière :

de quels chiffres parle-t-on ?

Samedi 1er février 2020, le Ministre de l'Intérieur Christophe Castaner annonçait que le nombre de morts sur les routes de France métropolitaine avait reculé en 2019 pour atteindre le chiffre "historiquement bas" de 3 239 décès, soit neuf de moins qu'en 2018.

Si le CNPA-Éducation et Sécurité Routière (ESR) ne peut que se satisfaire de ce constat, il appelle à la prudence et se garde de tout triomphalisme.

Ainsi, en métropole, la baisse de la mortalité profite à tous les usagers sauf aux cyclistes, qui enregistrent 9 morts de plus (184 décès en 2019), selon le communiqué de la Sécurité routière. Onze morts ont par ailleurs été recensés en trottinettes (électriques ou non), un chiffre mesuré pour la première fois en 2019.

Cela témoigne bien de la difficulté à faire comprendre et respecter par les usagers de la route les règles de partage des espaces de circulation par tous les modes de transports, et notamment les micro-mobilités.

Par ailleurs, le CNPA-ESR ne peut que s'inquiéter de l'évolution croissante du nombre de fraudes à l'examen du code de la route, dans la région Ile-de-France mais également sur tout le territoire national.

Le CNPA-ESR appelle donc de ses vœux une véritable prise de conscience par le Ministre de l'Intérieur de l'impérieuse nécessité de privilégier une formation de qualité, au-delà du rappel des règles évidentes de prudence.

Rappelons que l'éducation routière est aujourd'hui assurée par plus de 12 000 écoles de conduite et 40 000 professionnels, répartis sur tout le territoire national et au contact des populations locales. Leur exercice professionnel est conditionné à l'obtention d'un agrément préfectoral et à la certification de leurs enseignants salariés qui accompagnent leurs élèves jusqu'à l'examen du permis, sans bâclage ou bachotage de l'apprentissage.

Les professionnels de l'enseignement de la conduite sont les ambassadeurs d'une formation exigeante qui a permis une baisse drastique du nombre de victimes sur les routes : les résultats annoncés par le ministre ne doivent pas nous faire oublier le rôle primordial de la prévention et de l'éducation routière, qui est assuré par les auto-écoles de proximité, seules capables de conjuguer accessibilité, qualité et sécurité.

> À propos du CNPA

Le Conseil National des Professions de l'Automobile représente la 5ème branche économique de France avec 140 000 entreprises de proximité et 500 000 emplois non délocalisables. Le CNPA défend l'intérêt général des services de l'automobile en animant une dynamique de filière et en développant une approche prospective sur des thèmes communs à tous les métiers de la mobilité tels que l'activité économique, l'emploi, les nouvelles technologies, le développement durable ou encore l'économie circulaire.